

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° II-2286

présenté par  
M. Giraud  
-----**ARTICLE 55**

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 48 :

« 2° Les modifications de l'article 242 *septies* du code général des impôts résultant du 2° du D du I s'appliquent aux premières inscriptions et aux renouvellements d'inscription sur le registre public mentionné au même article dans sa rédaction résultant du 1° du D du I effectués ... (*le reste sans changement*). »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.